



Curage de fossé sur terrain privé

Par **reeb**, le **30/11/2009** à **15:07**

Bonjour,rrnrnSur mon terrain d'habitation il y a un fossé qui véhicule les eaux de pluie et les eaux usées d'un quartier du village. La commune a procédé au curage de ce fossé et a étalé les boues et les cailloux + les autres déchets sur mon terrain. C'est bien un fossé et non un ruisseau et les eaux véhiculées sont bien les eaux de la commune et non les miennes.rnrnCette façon de faire est elle légal ?rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **30/11/2009** à **15:53**

Bonjour,rrnrnLe curage est tout ce qu'il y a de plus légal, cependant, les détritux et les boues devraient être évacués par la mairie. Peut-être qu'il faut attendre que cela sèche ? Voyez votre service de l'urbanisme.